

CONCOURS DE POESIE « CLEMENCEAU »

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

La section de Basket Ball du F.C.J.A.B. organise en collaboration avec la BOULANGERIE ECKERT ET FILS, un ensemble de concours de poésie appelé « CONCOURS CLEMENCEAU »

ARTICLE 2 :

La participation à ce concours est libre et gratuite. En participant le candidat ou la candidate accepte le présent règlement.

ARTICLE 3 :

Une seule copie – à 2 pages maximum - par personne sur papier libre **FORMAT A4** est admise – impression en noir sur papier blanc, dactylographiée.

ARTICLE 4 :

Doivent figurer UNIQUEMENT au dos de la feuille : le nom, prénom, date de naissance, l'adresse complète, e-mail, n° de téléphone

Le délai de réception du poème par l'organisateur devra être impérativement respecté.

ARTICLE 5 :

Le style d'écriture du poème est libre.

ARTICLE 6 :

Le jury est désigné par la section de Basket Ball du F.C.J.A.B. Les lauréats des trois GRAND PRIX seront membres d'office pour l'année suivante et ne pourront pas concourir.

ARTICLE 7 :

Le concours sera récompensé par différents prix :

- **GRAND PRIX** : or, argent et bronze pour le concours en langue française réservé aux adultes
- **PRIX CLAUDE VIGEE** : pour le concours en langue française réservé aux scolaires
- **PRIX COLLECTIF ANDRE MAUROIS** : pour le concours en langue française réservé aux groupes
- **PRIX SYLVIE REFF** : pour le concours en alsacien et en langue allemande

ARTICLE 8 :

Pour tout litige, le jury tranchera sans appel.

ARTICLE 9 :

Toutes les œuvres seront éditées dans un fascicule.

Les personnes qui souhaitent garder l'anonymat de leur poésie devront le mentionner sur la copie.